

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

REFERENCE DE LA CONSULTATION :

2026FPOT-MAINTENANCE-N4-CP

OBJET DE LA CONSULTATION

EXPLOITATION, MAINTENANCE PREVENTIVE ET
CORRECTIVE, CONDUITE ET ENTRETIEN DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION,
CLIMATISATION, GROUPE ELECTROGENES,
DESENFUMAGE, ONDULEURS ET ELECTRIQUES DU
BATIMENT N4 DU CENTRE ONERA DE PALAISEAU

**DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES
OFFRES**

Mercredi 30 septembre 2026 à 16h00

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u>	<u>5</u>
1.1 OBJET	5
1.2 FINANCEMENT	5
1.3 STRUCTURE	5
1.4 SURETE DE L'ACCORD-CADRE	6
1.5 DUREE DE L'ACCORD CADRE	6
<u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	<u>7</u>
2.1 PROCEDURE	7
2.2 ALLOTISSEMENT	7
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	7
2.4 VISITE OBLIGATOIRE	7
2.5 ECHANGES	8
2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	8
2.7 GROUPEMENT D'ENTREPRISES	8
2.8 SOUS-TRAITANCE	9
2.9 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	9
<u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u>	<u>10</u>
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	10
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	12
<u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u>	<u>13</u>
4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE	13
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	15
<u>5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u>	<u>16</u>
5.1 REMISE DES DOSSIERS	16
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	16
5.3 CAS PARTICULIER : DOCUMENTS RELATIFS A LA SURETE	17
<u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u>	<u>18</u>

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	présent document, valant règlement particulier de la consultation, qui définit les modalités de la consultation, et ses 05 annexes : • fiche de renseignements fournisseur (annexe 1), • attestation de visite (annexe 2), • contrôle primaire CAZ de la personne morale (annexe 3), • guide pour compléter l'annexe 3 CAZ-Contrôle-PRIMAIRE (annexe 4), • Le cadre de questions et réponses pendant la période de consultation – avant remise des dossiers de candidature et offre (annexe 5)
PJ2	projet d'accord-cadre et ses 05 annexes : • attestation relative à lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1), • annexe financière (annexe 2), • clauses contractuelles de protection du secret de la défense nationale (annexe 3) • consignes générales de sureté, sécurité, environnement pour les entreprises intervenantes (annexe 4) • modèle de dossier de demande d'habilitation d'une personne morale (annexe 5)
PJ3	cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de référence «Maintenance Centre de Calcul N4_CCTP – AO2026 – 2.1 - 2026-05-20» et ses 09 annexes : - « Annexe 1-N4_MOE_Programme Maintenance Préventive », - « Annexe 2 - N4-Fichier équipement », - « Annexe 3 - 3N-EXE-LOT07-07-FPR-N4-TN-3032-B-Fiche_technique_CVC_-_Groupe_froid_-_Tout_Bâtiment », - « Annexe 4 - 3N-EXE-LOT08-08a-FPR-00-TN-0722-A-

ONERA Direction des Achats
 29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
 92322 CHATILLON Cedex

	Fiche_technique_CFO_Onduleur_10KVA », - « Annexe 5 - 3N-EXE-LOT08-08a-FPR-00-TN-0723-A-Fiche_technique_CFO_Onduleur_75KVA », - « Annexe 6 - 3N-DOE-LOT10-10-FPR-N4-R0-0101-A-DATASHEET_MOTEUR », - « Annexe 7 - N4-MOE-PRO-CFO-Synoptique Fioul-20230106 », - « Annexe 8 - N4-MOE-PRO-CVC-Synoptique hydraulique-20230106 », - « Annexe 9 - N4-MOE-PRO-CVC-Synoptique Ventilation-20230106 »
--	---

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence **2026FPOT-MAINTENANCE-N4-CP**

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un accord-cadre, qui aura pour objet :

les prestations d'exploitation, de maintenance préventive et corrective, de conduite et d'entretien des installations de chauffage, ventilation, climatisation, groupes électrogènes, désenfumage, onduleurs et installations électriques du bâtiment N4 du centre ONERA de Palaiseau.

1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure

Le marché concerné est un accord-cadre mono-attributaire, contenant à la fois des prestations fermes qui s'exécutent dès sa notification et des prestations donnant lieu à des bons de commande, qui seront émis au fur et à mesure des besoins de l'ONERA.

Prestations	Contenu
Fermes	- Mise en place du contrat (valable uniquement la première année – Poste 1) - Fourniture de combustible (Poste 2) - Maintenance préventive (forfaitaire – Poste 3) - Maintenance corrective (forfaitaire- Poste 3) - Suivi du marché (Poste 4)
A bons de commande	- Locations et installations provisoires - Interventions de maintenance corrective non compris dans le forfait - Travaux de remise en état non compris au forfait.

1.4 Sureté de l'accord-cadre

L'accord-cadre à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat sensible » (MS).

1.5 Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre est fixée à quatre (04) ans à compter de sa notification.

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure d'appel d'offres ouvert** (articles L.2124-2, R.2124-2.1° et R.2161-1 à 5 du CCP).

S'agissant d'un appel d'offres, il est rappelé **qu'aucune négociation n'est possible**. Les candidats doivent donc impérativement présenter immédiatement leur meilleure offre.

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

2.2 Allotissement

L'accord-cadre est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations et ne nécessite pas la décomposition en plusieurs lots.

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites et Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

2.4 Visite obligatoire

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat doit impérativement effectuer la visite du centre ONERA de Palaiseau avant de remettre son offre.

Les dates de visite sont fixées au 23 et 30 juillet 2026. Des séances de rattrapages pourront être organisée le 27 Aout et le 04 Septembre 2026. Elle est effectuée après prise de contact **par courriel** auprès de Julien Coipel à l'adresse suivante julien.coipel@onera.fr ou Anaëlle Allimant à l'adresse indiqué ci-après anaelle.allimant@onera.fr au plus tard 2 jours ouvrés jours avant la date de visite prévue.

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Ce courriel doit préciser la société ainsi que les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes lors de la visite ; il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (*nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante*). L'accès au centre ONERA de Palaiseau nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale. Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.

A l'issue de la visite, le candidat doit impérativement faire compléter et signer sur place l'attestation de visite (annexe 2 au présent document) par les personnels ONERA en charge de la visite. Ce document doit impérativement être joint au dossier de candidature (cf. article 3 ci-après).

2.5 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.



Aucun renseignement ne pourra être fourni par l'ONERA entre le 10/08/2026 et le 14/08/2026.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution de l'accord-cadre est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Nota : la composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature de l'accord-cadre

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet d'accord-cadre (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.8 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.9 Marché de prestations similaires

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification du marché / de l'accord-cadre (*choisir entre les deux propositions*) concerné par la présente consultation.

3 **PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES**

3.1 **Présentation du dossier de candidature**

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française.

Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	modèle DC1 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C2	une déclaration de capacité	modèle DC2 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C3	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) incluant une liste des principales références pour des prestations similaires à celles demandées, et réalisées au cours des trois dernières années.	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C4	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ¹ ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C5	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, ²	
C6	attestation de visite (annexe 2 du présent document)	complétée et signée par l'ONERA et le candidat

¹ A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

² L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

C7	certifications, attestations ou labels détenus par l'entreprise en lien avec la réglementation environnementale et la maintenance responsable (attestation de capacité à manipuler les fluides, écolabels internes, etc.)	
C8	Qualification personnel	
C9	Justificatif de conformité aux normes AFNOR (attestation ou certificat de conformité selon les normes AFNOR applicables)	

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

c. Documents liés à la sureté (cf. article 1.4 ci-avant)

Du fait de la typologie de l'accord-cadre définie à l'article 1.4 ci-avant, le candidat (ainsi que ses éventuels cotraitants et/ ou sous-traitants) doit également fournir :

N° pièce	Intitulé	A compléter et signer par / à fournir par :
S1	K-bis de moins de trois mois , comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager la société (remarque : en cas de citation au K-Bis d'une personne morale exerçant une responsabilité d'engagement de la société, le K-Bis de cette personne morale comportant impérativement le nom de toutes les personnes physiques autorisées à engager cette personne morale doit également être fourni)	
S2	Demande de contrôle primaire (modèle CAZ – annexe 3 au présent document, accompagnée de son guide d'aide pour compléter le document en annexe 4) (<i>nota : l'ONERA est « l'organisme demandeur »</i>)	chaque personne physique représentant la personne morale du candidat inscrite sur le ou les K-bis
S3	Copie de pièce d'identité (<i>nota : le seul permis de conduire ne constitue pas une pièce suffisante</i>)	chaque personne physique représentant la personne morale du candidat inscrite sur le ou les K-bis
S4	clause de protection du secret de la défense nationale « contrat sensible » (annexe 3 au	une personne autorisée à engager la société

ONERA Direction des Achats
 29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
 92322 CHATILLON Cedex

	projet d'accord-cadre	
S5	Modèle de dossier de demande d'habilitation d'une personne morale (annexe 5 au projet d'accord-cadre)	une personne autorisée à engager la société

Si le candidat fait l'objet d'une **décision d'habilitation**, il n'a pas à fournir les fiches individuelles de contrôle élémentaire et les pièces d'identité associées. En revanche, il adresse une copie de la décision d'habilitation ou un certificat de sécurité portant mention des références complètes de la personne morale et identifient nominativement l'Officier de sécurité de sa société.

Ces documents doivent être remis selon les modalités fixées à l'article 5.3 ci-après.

3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires) selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution de l'accord-cadre.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

Les références antérieures seront jugées recevables uniquement si elles démontrent une expérience pertinente, d'un niveau de complexité comparable et directement en lien avec les exigences techniques du projet. Le candidat nouvellement créé peut présenter toute information annexe et équivalente permettant de justifier de ses compétences professionnelles même en l'absence de références ou du fait de sa création nouvelle. À défaut, la candidature pourra être rejetée.

En outre, la recevabilité de la candidature est soumise au respect des règles relatives à la sureté du marché.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Sont automatiquement éliminées les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas effectué la visite obligatoire prévue à l'article 2.4 ci-avant.

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<u>projet d'accord-cadre</u> (PJ2) et ses annexes 1 et 3 complétés	x	Word <u>et</u> pdf
O2	<u>annexe financière</u> complétée (annexe 2 au projet d'accord-cadre précité)	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	<u>mémoire technique</u> rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment : • La structure et l'organisation mises en oeuvre pour la réalisation des prestations - description des phases de prise en charge de l'accord-cadre dès sa notification et de restitution de l'accord-cadre au titulaire entrant à la fin de son exécution (moyens affectés à ces phases) : présentation des objectifs, planning détaillé des phases, descriptif des interlocuteurs et rôles dans ces phases, outil utilisé, proposition de rapport bilan/contradictoire. - moyens humains dédiés et matériels : présentation des moyens humains dédiés à la réalisation des prestations : profils détaillés (organigramme de l'équipe technique et administrative dédiée à l'accord-cadre, CV des techniciens, ancienneté dans l'entreprise, formations, habilitations professionnelles, qualifications et le niveau de décision selon le poste...), certificats de compétences professionnelles des techniciens, notamment dans les domaines de la conduite des installations et de la maintenance, ainsi que les habilitations électriques. Présentation des plans de formation destinés à garantir le développement continu des compétences des moyens humains. Moyens matériels affectés à l'accord-cadre (outillage, véhicules, outils informatiques et communication, équipements de contrôle, manutention et levage, protections individuelles). • La stratégie de maintenance - gestion des interventions et modalités d'astreinte (pendants et hors heures ouvrées). - délais d'intervention pour les travaux correctifs (en heures ouvrées et en astreinte). - délais de remise des devis pour travaux correctifs.		

	- présentation des interventions nécessitant de la sous-traitance (entreprises pressenties, gestion et suivi des sous-traitants, et impact financier). • La méthodologie de suivi de l'accord-cadre : - présentation détaillée des moyens techniques mis en oeuvre pour suivre les prestations : utilisation de la GMAO ONERA, système de reporting, outils complémentaires de suivi de la maintenance, documentation, traçabilité... - présentation des éléments rapportés pendant les réunions d'exploitation (sommaire d'un rapport d'exploitation - exemples de synthèses dans des rapports de même nature , exemples de compte-rendu de réunion) - présentation de la démarche qualité (autocontrôles, audits internes et périodicité...). • Les mesures environnementales spécifiques mises en oeuvre pour l'exécution des prestations : - Gestion de l'impact environnemental : Présentation des actions mises en oeuvre pour réduire l'empreinte carbone incluant, le tri et recyclage systématique des déchets issus des interventions de maintenance ou de réparation sur site (ex. : filtres usagés, emballages, pièces défectueuses), l'entretien écoresponsable des installations, reposant sur l'utilisation de produits à faible impact environnemental et sur des pratiques limitant les rejets polluants (lavage à sec, maintenance préventive réduisant les consommations d'énergie), l'optimisation des déplacements, mutualisation des interventions sur un même site, planification intelligente des tournées, utilisation de véhicules à faibles émissions ou hybrides, recours à la géolocalisation pour limiter les trajets à vide, la réduction des émissions de gaz à effet de serre par des actions concrètes sur l'organisation logistique notamment dans le cadre des déplacements et la sensibilisation du personnel (éco conduite etc.). Conformité réglementaire et certifications opérateurs, Garantir que tous les techniciens intervenants sont certifiés pour la manipulation des gaz fluorés, conformément au Règlement européen (UE) 2024/573 dit "F-Gaz", garantissant la compétence des opérateurs pour la prévention des fuites et la gestion des fluides frigorigènes. - Approvisionnement local et durable		
O4	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **5 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse

Pour rappel, s'agissant d'un appel d'offres, AUCUNE NEGOCIATION n'est possible.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées et/ ou inacceptables ainsi que les offres demeurant irrégulières malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	montant total proposé et sa décomposition ○ <i>le montant total général sur sa durée de validité (estimatif) des prestations « fermes » (75%)</i> ○ <i>la moyenne des taux horaires pour les prestations hors forfait (12,5%)</i> ○ <i>les coefficients de peines et soins proposés (12,5%)</i>	40%
Critère n°2	qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni notamment : ○ <i>la qualité de la structure et de l'organisation mise en place (notamment adéquation des moyens humains et matériels) (60%)</i> ○ <i>la qualité de la stratégie de maintenance (20%)</i> ○ <i>la qualité du suivi de l'accord-cadre (20%)</i>	50%
Critère n°3	qualité et niveau des mesures environnementales proposées prises pour l'exécution des prestations	10%

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

5.2 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant :**

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2026FPOT-MAINTENANCE-N4-CP »

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex
ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1^{ère} page.

5.3 Cas particulier : documents relatifs à la sureté

Les documents mentionnés à l'article 3.1-c ci-avant et relatifs à la sureté ne peuvent être remis sous forme dématérialisée sur la plateforme PLACE. Ils doivent être remis à l'ONERA, séparément, **sous format papier (avec signature originale) et en version électronique sur un support électronique de type clé USB ou CDROM non réinscriptible (pour la version .pdf actif complétée pour l'annexe 3 – CAZ du présent document)**

Ces documents doivent être envoyés **sous double enveloppe cachetée**, l'enveloppe extérieure ne comportant que les indications nécessaires à la transmission, l'enveloppe intérieure portant la mention « **Confidentiel** » et la référence suivante :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2026FPOT-MAINTENANCE-N4-CP »

« Documents liés à la sureté »

ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Cette double enveloppe doit être adressée par pli recommandé avec accusé de réception à :

ONERA

A l'attention de l'Officier de Sécurité du centre de Palaiseau

Préciser l'adresse postale complète du centre ONERA concerné

Ou

ONERA

Direction de la Sécurité Industrielle et de Défense

CS 90101

91123 PALAISEAU Cedex

FRANCE

Cette double enveloppe contenant les documents liés à la sureté doit impérativement arriver avant les date et heure limites indiquées en 1^{ère} page.

6 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.